

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 9 décembre 2024

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 9 décembre 2024 à 19h15 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Sylvie Lehoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, Greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. La session est ouverte par le maire Carl Marcoux.

176-12-24 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 2024-311
4. Transfert budgétaire
5. Fermeture de l'Urgence du Centre Paul-Gilbert de Charny
6. Période des questions
7. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Sylvie Lehoux et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

177-12-24 Adoption du règlement no 2024-311

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a adopté son budget pour l'année 2025 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 décembre 2024 par la conseillère Sylvie Lehoux (résolution 158-12-24);

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception.

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que le règlement numéro 2024-311 pourvoyant a fixé les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

178-12-24 *Transfert budgétaire*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications budgétaires pour en assurer un suivi rigoureux;

En conséquence, il est dûment proposé par Sylvie Lehoux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Directeur général Greffier-trésorier à transférer entre divers comptes un montant total de 128 470 \$ au budget 2024 La ventilation des comptes est jointe en annexe, comme-ci au long reproduit.

179-12-24 *Fermeture de l'Urgence du Centre Paul-Gilbert de Charny*

CONSIDÉRANT que l'urgence du Centre Paul-Gilbert de Charny joue un rôle crucial dans l'offre de soins de proximité pour les résident.es de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que des signes de détérioration des services ont été constatés, notamment le transfert de civières et la réduction du personnel infirmier, ce qui peut mettre en péril la qualité des soins offerts aux citoyen.nes;

CONSIDÉRANT que la population de la Nouvelle-Beauce continue de croître, augmentant la demande pour des services de santé accessibles et de qualité;

CONSIDÉRANT que la concentration des services à l'Hôtel-Dieu de Lévis risque de créer des délais supplémentaires pour les citoyen.nes nécessitant des soins urgents, risquant d'aggraver leur état de santé, l'achalandage et les temps d'attente;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer une répartition équitable et adéquate des ressources en santé sur l'ensemble du territoire;

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar demande formellement au gouvernement du Québec de réévaluer la situation des services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert, et de prendre des mesures pour maintenir et renforcer l'offre de soins afin de répondre aux besoins croissants de la population de Saint-Elzéar.

180-12-24 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour étant épuisé de clore la session. Il est 20h00.

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Directeur général
Greffier-trésorier